



Nom

Adresse

- France

Inspecteur général de la police

AKM Shahidul Hoque

Police Headquarters

6 Phoenix Road

Fulbaria 1000 Dhaka

Courriel : ia@police.gov.bd

Monsieur,

Le jeudi 18 mai 2017, entre 150 et 200 hommes se sont rassemblés pour un événement régulier connu pour être fréquenté par des membres de la communauté LGBTI à Keraniganj, une ville située au sud de Dacca, la capitale. À environ deux heures du matin, des membres du Bataillon d'action rapide (RAB), une unité d'élite anti criminalité et antiterroriste de la police bangladaise, ont effectué une descente dans le centre communautaire où avait lieu l'événement.

Les forces de sécurité d'élite bangladaises ont arrêté 28 jeunes hommes. Accusés de possession de stupéfiants, ils sont actuellement en détention et risquent d'être à nouveau victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Les droits des prisonniers doivent être respectés conformément aux normes internationales en la matière* et toutes les personnes détenues doivent être protégées contre la torture et toute autre forme de mauvais traitements, qu'elles puissent immédiatement contacter leurs proches et leurs avocats, et recevoir des soins médicaux adaptés.

En tant qu'Etat partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques** et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984), *** le BANGLADESH doit en respecter les dispositions.

Avec Amnesty International, je demande également à la police de mettre immédiatement fin au harcèlement des membres de la communauté LGBTI et de mener des enquêtes sérieuses sur les menaces dont ils sont victimes.

Par ailleurs, j'engage les autorités à modifier toutes les lois qui érigent en infraction les relations homosexuelles, en particulier l'article 377 du Code pénal.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma demande, soyez assuré, Monsieur, de mon engagement pour la cause des Droits Humains.

* - Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement - principes 15 et 19, contact avec la famille ; principes 17 et 18 assistance et communication avec un avocat.

** - article 7. *** - article 12.



Nom

Adresse

- France

Ministre de l'Intérieur

Asaduzzaman Khan, 14 juin 2017

Bangladesh Secretariat, Building-8 (1st & 3rd Floor),

Dhaka, Bangladesh

Courriel: stateminister@mha.gov.bd

Copie pour information de la lettre adressée à l'inspecteur général de la Police, AKM Shahidul Hoque :

Monsieur,

Le jeudi 18 mai 2017, entre 150 et 200 hommes se sont rassemblés pour un événement régulier connu pour être fréquenté par des membres de la communauté LGBTI à Keraniganj, une ville située au sud de Dacca, la capitale. À environ deux heures du matin, des membres du Bataillon d'action rapide (RAB), une unité d'élite anti criminalité et antiterroriste de la police bangladaise, ont effectué une descente dans le centre communautaire où avait lieu l'événement.

Les forces de sécurité d'élite bangladeses ont arrêté 28 jeunes hommes. Accusés de possession de stupéfiants, ils sont actuellement en détention et risquent d'être à nouveau victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Les droits des prisonniers doivent être respectés conformément aux normes internationales en la matière* et toutes les personnes détenues doivent être protégées contre la torture et toute autre forme de mauvais traitements, qu'elles puissent immédiatement contacter leurs proches et leurs avocats, et recevoir des soins médicaux adaptés.

En tant qu'Etat partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques** et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984), *** le BANGLADESH doit en respecter les dispositions.

Avec Amnesty International, je demande également à la police de mettre immédiatement fin au harcèlement des membres de la communauté LGBTI et de mener des enquêtes sérieuses sur les menaces dont ils sont victimes.

Par ailleurs, j'engage les autorités à modifier toutes les lois qui érigent en infraction les relations homosexuelles, en particulier l'article 377 du Code pénal.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma demande, soyez assuré, Monsieur, de mon engagement pour la cause des Droits Humains.

* - Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement - principes 15 et 19, contact avec la famille ; principes 17 et 18 assistance et communication avec un avocat.

** - article 7. *** - article 12.

Ambassade du Bangladesh Courriel : bangempar@yahoo.com, diplomatic@bangladoot-paris.org

Objet : 28 HOMMES SOUPÇONNÉS D'ÊTRE GAYS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS

A l'attention de Monsieur l'Ambassadeur.

Copie pour information de la lettre adressée à l'inspecteur général de la Police AKM Shahidul Hoque

Avec mes salutations,



Nom

Le 1^{er} juin 2017.

Adresse

- France

Monsieur,

Le jeudi 18 mai 2017, entre 150 et 200 hommes se sont rassemblés pour un événement régulier connu pour être fréquenté par des membres de la communauté LGBTI à Keraniganj, une ville située au sud de Dacca, la capitale. À environ deux heures du matin, des membres du Bataillon d'action rapide (RAB), une unité d'élite anticriminalité et antiterroriste de la police bangladaise, ont effectué une descente dans le centre communautaire où avait lieu l'événement.

Les forces de sécurité d'élite bangladeses ont arrêté 28 jeunes hommes. Accusés de possession de stupéfiants, ils sont actuellement en détention et risquent d'être à nouveau victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Les droits des prisonniers doivent être respectés conformément aux normes internationales en la matière* et toutes les personnes détenues doivent être protégées contre la torture et toute autre forme de mauvais traitements, qu'elles puissent immédiatement contacter leurs proches et leurs avocats, et recevoir des soins médicaux adaptés.

En tant qu'Etat partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques** et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984), *** le BANGLADESH doit en respecter les dispositions.

Avec Amnesty International, je demande également à la police de mettre immédiatement fin au harcèlement des membres de la communauté LGBTI et de mener des enquêtes sérieuses sur les menaces dont ils sont victimes.

Par ailleurs, j'engage les autorités à modifier toutes les lois qui érigent en infraction les relations homosexuelles, en particulier l'article 377 du Code pénal.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma demande, soyez assuré, Monsieur, de mon engagement pour la cause des Droits Humains.

* - Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement - principes 15 et 19, contact avec la famille ; principes 17 et 18 assistance et communication avec un avocat.

** - article 7. *** - article 12.